

GRILLE DE TARIFICATION (PRÉSENCES PRÉVUES*)

*Les journées indiquées à la réservation de base vous seront facturées même si l'enfant est absent.

Service de garde de l'école:

La grille tarifaire est établie en fonction des paramètres ministériels prévus au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et adoptée par le conseil d'établissement de l'école.

- Ces tarifs peuvent changer en cours d'année en fonction des paramètres fixés par le gouvernement.

- Les parents seront informés par écrit de tout changement.

| | |
|--|---|
| Fréquentation de 2 à 3 périodes par jour | Maximum 8,95\$* |
| Fréquentation d'une période par jour | Maximum 3\$ de l'heure* |
| Journée pédagogique | 15,30\$ par jour* |
| Semaine de relâche | 20,00\$ par jour |
| Frais d'inscription annuels | Aucun |
| Pénalité pour retard en fin de journée | 7,50 \$ par bloc de 15 minutes par enfant |
| Activités et sorties (tous les élèves) | Coût réel des activités |
| Chèque sans provision | 10.00\$ (Le paiement sera par la suite exigé en argent comptant) |

*Les montants prévus à la présente section sont indexés au 1^{er} juillet de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec. Le résultat est arrondi au 0.05\$ le plus près ou, s'il est équidistant, au 0,05\$ supérieur.